

**COMMUNE DE CAIRON**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 14 novembre 2019**

L'An deux mil dix-neuf, le 14 novembre à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur YVER Claude, Maire.

Etaient présents :

M. YVER, Mme LECHEVALLIER, M. BOCHER, Mme PELTA, M. CAILLOUE,  
M. ROUZIC, Mme BARRAULT, M. BELLET, M. LE BERRE, Mme LE GUYADER,  
M. LEFRANC, M. LETELLIER, M. LHOPITAL, Mme FRETAULT

Absents excusés :

Mme JEANNE (pouvoir à M. YVER)  
Mme BLEUX (pouvoir à M. LEFRANC)

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 16

M. BOCHER a été élu secrétaire.

**1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le PV du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**2- RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE TROARN A LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2019 portant projet de rattachement de la commune de Troarn à la communauté urbaine Caen La Mer au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au rattachement de la commune de Troarn à la Communauté Urbaine de CAEN LA MER

**3- AMENAGEMENT DU CŒUR DE BOURG, POINT SUR LES TRAVAUX**

Mme LECHEVALLIER fait le point sur les travaux d'aménagement. Les enrobés et le béton sont réalisés. Les marquages sont en attente du séchage de la chaussée. Les panneaux sont en cours d'installation. Les plantations sont en cours de réalisation. Le mobilier urbain a été livré ce jour. Il restera quelques mobiliers dont la livraison et la pose sont prévus début décembre. L'abri bus qui devait être posé cette semaine a été détruit par l'effondrement du toit de l'entreprise où il était entreposé lors d'un violent orage. Un nouvel abri bus est donc en cours de fabrication. Le consuel devrait être délivré mi-décembre pour alimenter les deux coffrets sur la place. Mme LECHEVALLIER donne le déroulé de l'inauguration qui sera conjointe avec le SEEJ mercredi 20 novembre. Le buffet a été commandé à notre boulanger et notre fleuriste.

M. BELLET trouve la pente du plateau surélevé trop raide. Mme LECHEVALLIER explique que les essais ont été faits à 30 km/heure, notamment par les bus Twisto. La Chambre d'Agriculture a validé cet aménagement. La réglementation impose une pente entre 7 et 12 %, le plateau de Cairon est au minimum réglementaire.

M. YVER ajoute que certains véhicules roulent trop vite, doublent sur le plateau et ne respectent pas la vitesse réglementée. La commune a commencé ses travaux de sécurité sur la RD 22 en commençant par la sortie de la rue de la Cachette (suite à un grave accident), puis le cœur de bourg, lieu très fréquenté au cœur de Cairon, et que les équipes suivantes, avec CAEN LA MER

qui a la compétence depuis 2 ans, devront continuer à sécuriser le RD 22 pour tenir compte des études réalisées par la commune sur les différents secteurs de la traversée de Cairon recensés alors.

#### **4- DELIBERATION POUR LA CONTRIBUTION 2020 AU SYNDICAT ENFANCE EDUCATION JEUNESSE**

M. BOCHER rappelle l'historique de la part évolutive qui avait été actée par le conseil municipal suite à la dissolution de l'ex communauté de communes Entre Thue et Mue. La commune avait alors décidé de redonner les 3 points de la taxe foncière vers le scolaire.

Mme LECHEVALLIER rappelle que le SEEJ sollicite une délibération bien que la compétence scolaire soit obligatoire. Cette délibération est surtout nécessaire pour cette part variable.

Lors de la fusion de la communauté de communes ENTRE THUE ET MUE et CAEN LA MER, la compétence éducation a été rétrocédée aux communes. Les communes de CAIRON, ROSEL, LE FRESNE CAMILLY, SAINT MANVIEU NORREY et THUE ET MUE ont créé un SIVOM, le SEEJ, pour exercer cette compétence. Le financement du SEEJ s'articule autour de deux axes :

- Une part fixe et non dynamique liée à l'attribution de compensation. Cette part représente 381 672 euros pour Cairon
- Une part variable et dynamique représentant 3,082 points de foncier bâti. Au titre de 2020, cette somme représente 32 114,44 euros, soit 1 140,34 euros d'augmentation par rapport à 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE la contribution 2020 du SEEJ à hauteur de 413 786,44 euros (381 672 + 32 114,44)
- VERSE cette contribution à partir de janvier 2020 au fur et à mesure des besoins du SEEJ
- AUTORISE le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

#### **5- CREATION DU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE SUITE A REUSSITE AU CONCOURS**

M. YVER fait part au conseil municipal que notre bibliothécaire a été reçue au concours d'assistant de conservation du patrimoine principal et, à ce titre, demande à être nommée sur ce grade. Pour cela, il est nécessaire de créer le poste si le conseil en est d'accord.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 mars 2019,  
Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques principal en raison de la réussite au concours et de l'inscription sur la liste d'aptitude de Mme COLIN Mélanie, actuellement adjoint du Patrimoine,

Le Maire propose à l'assemblée,

- ✎ La création de 1 emploi d'Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques principal, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019,  
Filière : Culturelle, Patrimoine et Bibliothèque,  
Cadre d'emploi : Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques principal,  
Grade : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2<sup>ème</sup> classe :
  - ancien effectif 0
  - nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.  
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.  
ADOpte à l'unanimité des membres présents

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

- \* La Communauté Urbaine CAEN LA MER va réaliser un zonage d'assainissement et d'eaux pluviales sur son territoire à partir du 19 novembre jusqu'au mois d'avril 2020. Dans ce cadre, un état des lieux et un recensement des bouches d'égout vont être réalisés sur la commune de Cairon et le zonage d'assainissement réalisé par la commune dans le cadre du PLU sera repris.  
CAEN LA MER va réaliser une étude sur la valorisation des déchets.

### **\* M. ROUZIC :**

Restauration de l'Eglise : M. ROUZIC en charge du dossier informe le conseil que les travaux vont démarrer la semaine suivante et l'échafaudage sera posé pour mi-décembre. Le nettoyage des pierres va démarrer dès le 16 décembre.

Le repas des Anciens aura lieu dimanche 24 novembre à URVILLE comme l'année précédente.

### **\* Mme PELTA :**

Les 20 ans de la bibliothèque : une conférence chantée sera donnée le 7 décembre.

Le 22 novembre, conférence sur le Népal aux Tilleuls

Marché de Noël le 15 décembre cette année

\* **M. CAILLOUE** : 25<sup>ème</sup> édition des foulées de la Mue dimanche 17 novembre. Cette année, une course est organisée à Deauville (notamment un semi-marathon) avec un budget x 10 par rapport à la MUSE. Concrètement, les Foulées de la Mue n'ont plus le car podium car la Région le prête à DEAUVILLE plutôt qu'à LASSON.

\* **M. BOCHER** rappelle que les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Sachant que le budget doit être voté avant le 30 avril soit 1 mois après l'élection de la nouvelle équipe. M. BOCHER propose au conseil d'établir le budget 2020 avec les restes à réaliser pour les marchés en cours de façon à ce que l'équipe actuelle vote les dépenses engagées. La future équipe aura toute latitude pour modifier le budget avant le 30 avril. Le Conseil est d'accord de voter le budget le 3 mars à 18h30 et fixe une commission finances le jeudi 27 février. Le budget du SEEJ sera lui voté également avant les élections soit le 4 mars 2020.

\* Mme FRETAULT demande si la réforme de la taxe d'habitation va impacter les finances communales prochaines. M. BOCHER répond que l'Etat compense jusqu'à présent donc les communes ne sont pas touchées pour le moment. Après 2023, lorsque la taxe d'habitation aura totalement disparu, la part départementale de la taxe foncière pourrait compenser le produit de la taxe d'habitation.

Pas d'autres questions diverses, la séance est levée.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu Jeudi 19 décembre 2019.